



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Quimper, le 05 août 2022

Service eau et biodiversité
Unité police de l'eau

Le Directeur départemental

à

Nos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme GUILLEMOT

Tél : 02.98.38.45.57

jerome.guillemot@finistere.gouv.fr

Madame, Monsieur

Objet : Crise Sécheresse 2022
Pj : arrêté préfectoral du 22 juillet

Monsieur, Madame,

Le niveau extrêmement inquiétant des nappes et les débits anormalement faibles des cours d'eau du Finistère, dus aux conditions météorologiques exceptionnelles de l'année 2022, ont justifié la signature de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022, qui place le département du Finistère en alerte renforcée sécheresse, portant limitation provisoire de certains usages de l'eau (voir pj)

Des contrôles, par mes services et ceux de l'Office Français de la Biodiversité, ont déjà été effectués depuis l'effectivité de cet arrêté. Ils n'ont, pour l'heure, donné lieu qu'à de la prévention et de la sensibilisation, de la communication des termes de l'arrêté et quelques PV d'avertissement.

La situation se détériorant de jour en jour, je vous informe, qu'à partir de ce jour, les services de contrôle engageront systématiquement des suites pénales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

Stéphane Buron